

Le mot du Maire

La commune de Montbenoit est dans un secteur en crise, la sécheresse que nous connaissons est exceptionnelle. Une bonne partie de ce bulletin municipal fait état de ce phénomène météorologique qui doit nous préoccuper. Depuis le mois de juin 2018, le département du Doubs connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Je compte sur l'ensemble de la population pour être vigilant et réduire au maximum sa consommation d'eau. Des recherches de nouveaux points de captages d'eau sont en cours, ainsi qu'une étude d'envergure pour comprendre le phénomène des pertes du Doubs. C'est une chance pour notre commune de compter trois captages d'eau qui, malgré un rendement de plus en plus faible, nous permettent de faire face pour le moment.

Bonne lecture à toutes et tous.

Bien cordialement

Le Maire
Gilles MAGNIN-FEYSOT

Congés d'hiver : fermeture du secrétariat de Mairie
Le secrétariat de Mairie sera fermé au public du 22/12, à midi, au 03/01/2019 inclus. Réouverture le 04/01/2019.

Les dernières inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au 22/12/2018.

**« Parce qu'un homme sans mémoire
est un homme sans vie,
un peuple sans mémoire
est un peuple sans avenir. »**

Ferdinand Foch



Inondation Printemps 2018



Sécheresse 2018

Infos utiles

Mairie de Montbenoit

Place de l'Abbaye 25650 MONTBENOIT

Tél. 03 81 38 12 94

mail : mairie.montbenoit@wanadoo.fr

Site internet : www.montbenoit.fr

Ouverture du secrétariat :

tous les matins de 9h à 12h sauf le mercredi.



Déchetterie Maisons-du-Bois

/Lièvremon - Tél. 03 81 46 27 00

Été : Lundi : 16h/18h30 - Mercredi : 13h30/18h30

Samedi : 9h/12h

Hiver : Mercredi 13h30/17h Samedi : 9h/12h

Urgences : 112

Pompiers : 18 ou 112 - **SAMU** : 15 ou 112

Gendarmerie : 17

Médecin de garde

(nuits, week-end, jours fériés) : 3966

Pharmacie de garde

(week-end, jours fériés) : 3237

Bureau de Poste de Montbenoit : Lundi Mardi
Jeudi et Vendredi de 14h45 à 17h45 - Samedi des
semaines impaires (1/2) : 8h45 à 11h45. Levée
courriers : 11h

Syndicat du Pays de Montbenoit

En charge du : scolaire, école, gymnase, abbaye,
cimetière. Permanences les lundis et vendredis
de 9h à 12h.

Secrétaire : M^{me} Caroline HUTIN

Tél. 03 81 38 62 10

mail : syndicatpays@wanadoo.fr



INFORMATION DES SERVICES FISCAUX

Le paiement des impôts en ligne ou par prélèvement devient progressivement obligatoire

Cette année, vous êtes concernés si le montant de votre impôt à payer est supérieur à 1000€. En 2019, le seuil sera abaissé à 300€. Alors, n'attendez pas : optez pour des solutions de paiement simples, pratiques et sécurisées.

Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique, à l'échéance ou mensuel, et évitez les risques d'oubli !

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Cette réforme permet de payer l'impôt sur le revenu au plus près de la perception des revenus et salaires et de prendre en compte, de façon immédiate, les évolutions liées aux événements de la vie : retraite, divorce, baisse ou hausse des revenus, phase de chômage, naissance d'un enfant, ... Le montant de l'impôt sur le revenu est directement prélevé par le tiers collecteur (employeur, caisse de retraite) lors du versement des revenus (salaires, pensions) au vu d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale.

Certains revenus, comme les revenus fonciers, pour lesquels il n'existe pas de tiers collecteurs, feront l'objet d'acomptes contemporains prélevés directement sur le compte bancaire du foyer fiscal.

Sans aucune démarche de votre part, le taux de prélèvement appliqué sera le taux de votre foyer (taux personnalisé) figurant sur votre avis d'imposition papier et dans votre espace Particulier sur le site impots.gouv.fr. Il est calculé sur la base de votre dernière déclaration de revenus et de votre situation de famille.

Grâce au service en ligne «Gérer mon prélèvement à la source», vous pouvez exercer différentes options :

- choisir un taux individualisé ; simple répartition différente du montant total d'impôt dû, cette option permet d'éviter que les deux conjoints, mariés ou pacsés, ne soient prélevés au même taux en cas de fort écart de revenu ;
- choisir que l'administration ne transmette pas votre taux à votre employeur, qui utilisera un taux non personnalisé correspondant à celui d'un célibataire sans enfant. Un paiement complémentaire sera éventuellement nécessaire si la somme prélevée était inférieure à l'impôt dû ;
- choisir de trimestrialiser vos acomptes.

Une question ?

L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique.

Vous pouvez :

- appeler le **0811 368 368** (Service 0,06€ / min + prix appel)
- consultez le site : www.prelevementalasource.gouv.fr
- envoyez un message à partir de votre espace Particulier sur www.impots.gouv.fr

La réforme nationale de la taxe d'habitation entre en vigueur

En 2018, le montant de la taxe d'habitation des usagers bénéficiaires de la réforme baisse de 30 %. En 2019, il baissera de 65 % et, en 2020, ces usagers ne paieront plus la taxe d'habitation.

Un simulateur est à votre disposition sur www.impots.gouv.fr. Il vous permettra de vérifier si vous êtes concerné par cette réforme pour éventuellement baisser vos mensualités. Attention : la contribution à l'audiovisuel public n'est pas incluse dans le dispositif.

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès.

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le recensement de la population de Montbenoît aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune recherche un agent recenseur pour assurer la distribution, la collecte des bulletins de recensement. L'agent recenseur sera recruté entre novembre et décembre 2018 puis sera nommé et rémunéré par la commune. Il bénéficiera d'une formation dispensée avant le recensement par l'INSEE. Les personnes intéressées peuvent se présenter en Mairie pour davantage d'informations.

Vous pouvez dès à présent consulter le site d'information sur le recensement de la population :

www.le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez répondre à l'enquête de recensement directement sur ce site internet lorsque l'agent recenseur vous aura remis le questionnaire, sur lequel vous trouverez vos identifiants personnels.

Nous vous invitons d'ailleurs vivement à utiliser cette méthode, fiable, sécurisée et rapide, pour répondre à l'enquête.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



SÉCHERESSE

L'année 2018 restera une année exceptionnelle en termes de sécheresse et de chaleur. Jamais, dans le Haut-Doubs et plus particulièrement à Montbenoit, de telles chaleurs n'ont été enregistrées. Depuis le 12 juillet, le Doubs est à sec, l'herbe s'est installée sur les berges et dans le lit de la rivière asséchée, les cailloux sont visibles et leur entassement en équilibre par les promeneurs a transformé la rivière avec une multitude de cairns, peut-être pour évoquer le Dieu de la pluie.



Ce printemps, c'était les inondations, maintenant c'est la sécheresse qui dure avec des conséquences sur les ressources en eau potable sur une bonne partie du Doubs. 30 communes sont ravitaillées quotidiennement par camion citerne. Les nappes souffrent. Pour préserver l'eau potable, les vannes du barrage d'Oye et Pallet sont fermées sur ordre du préfet de région. Le lac Saint-Point est un véritable château d'eau pour le Haut-

Doubs. C'est plus de 3500m³ qui sont pompés chaque jour au lieu de 800 en période normale. La priorité est de préserver l'eau du lac à destination de la consommation humaine. Les sociétés de pêche ont fait tout leur possible pour sauver un maximum de poissons avant l'assèchement du Doubs. Dommage collatéral : la situation de la rivière ne risque pas de s'améliorer. L'assèchement pourrait débuter dès Pontarlier et causer de nouvelles mortalités piscicoles.



L'épisode de sécheresse qui en découle est sans précédent et n'a jamais connu un niveau aussi critique. Et les prévisions météorologiques ne prévoient pas de pluies conséquentes pour pallier à la situation. A Montbenoit, le Doubs est à sec depuis le 12 juillet, du jamais vu. Cette sécheresse a laissé place à un triste spectacle. La faune aquatique a totalement disparu. Les sénateurs Jean-François Longeot et Martial Bourquin sont venus sur place pour se rendre compte de cette situation catastrophique. Des courriers ont été rédigés à destination du ministère de l'environnement afin que des fonds d'urgence soient débloqués pour conserver un fil de vie dans cette rivière et éventuellement trouver des solutions à long terme. Au fil des semaines, la situation ne fait qu'empirer.



Le SMMAHD (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs) a diligencé une étude pour comprendre ce phénomène. Le sol karstique de notre territoire nous réserve encore beaucoup de surprises. Dans l'urgence, des travaux dans le lit du Doubs ont été réalisés en amont de Maisons-du-Bois avec la pose de deux margelles (système qui permet de

contourner une faille). 19 failles ont été géo localisées. Un géotextile sur une longue faille linéaire a été posé également mais sans résultat aujourd'hui car la rivière s'est asséchée en amont.

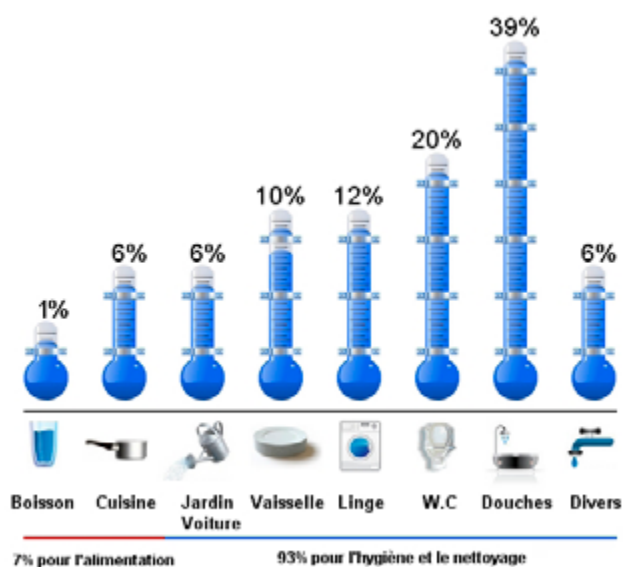


Les conseils de la Préfecture du Doubs pour économiser l'eau

Il est demandé à l'ensemble de la population du Doubs de veiller à économiser l'eau courante au quotidien. Une économie minime pour chacun, mais qui, cumulée par tous, peut-être importante en terme de quantité pour préserver la ressource en eau.

- **Opter pour la douche** : Préférer les douches aux bains (bains : 150 à 200 l d'eau et une douche courte en coupant l'eau quand on se savonne : 20 litres).
- **Fermer son robinet** : un robinet ouvert, c'est environ 12 litres par minute donc : fermer le robinet pour ne pas que l'eau coule inutilement lorsqu'on se brosse les dents par exemple.
- **Remplir le lave-vaisselle à pleine capacité avant de le mettre en marche** : le lave-vaisselle utilise 15 litres d'eau soit environ 2 à 3 fois moins que la vaisselle à la main.
- **La chasse aux fuites** : vérifier s'il y a des fuites d'eau sur vos robinets, vos toilettes et les réparer s'il y a lieu.
- **Privilégier les équipements sanitaires économes en eau** : une chasse à double bouton, un pommeau de douche économique limite la consommation d'eau en aérant le jet.....
- **Rien ne se jette, tout se transforme** : l'eau n'a pas

forcément un usage unique et vous pouvez réaliser quelques économies d'eau en la réutilisant au quotidien. Ainsi, placez votre petite bassine dans le fond de votre évier lorsque vous lavez vos légumes ou que vous attendez l'eau chaude.



Les collectivités du Haut-Doubs solidaires

Le directeur du cabinet du préfet a précisé que « la situation est suivie de très près par les services de l'État » et que « nous ne sommes pas dans une bataille de l'eau ». Il a indiqué que « les communes sont dans un partage - celles qui ont de l'eau proposent d'en donner à celles qui en ont le moins - il y a une vraie solidarité. » Le conseil municipal de Montbenoît a décidé d'être solidaire avec nos voisins de la commune de Hauterive-la-Fresse qui est, depuis juillet, alimentée en eau par camions citernes. Dans la mesure de nos possibilités et en fonction du rendement des sources, nous avons donné 20m³ d'eau. Dès que nos ressources le permettront, c'est avec plaisir que nous renouvellerons cette opération.

Un record de sécheresse depuis 1885

Nombreux sont celles et ceux qui se demandent si cet épisode sec dans le Doubs est une première. D'un point de vue météorologique, selon Yannick Cadet, chef de service Eau, risque, nature et forêt à la Direction départementale des territoires du Doubs, cette sécheresse est un record. « L'épisode dure depuis mi-juin ; on n'a jamais eu aussi peu de précipitations depuis 1885 et les températures moyennes n'ont jamais été aussi élevées et sont supérieures à 2003 », explique-t-il. Il ajoute qu'« il y a la vulnérabilité intrinsèque de notre système karstique, mais on vit aussi une situation hydrologique exceptionnelle et record. »

Un hiver froid et sec n'aidera pas à améliorer la situation

Nous espérons tous de nombreuses et intenses chutes de pluie ces prochaines semaines, ainsi qu'un hiver pas trop froid ni trop sec. Le pire des scénarios serait qu'un printemps 2019 sans pluie succède à une période hivernale froide et sèche. Cela placerait le département dans une situation catastrophique, et plus particulièrement notre commune dépendante de 3 captages dont le rendement diminue de semaine en semaine...

Recherche d'un nouveau captage d'eau potable

Un bout du Doubs vert fluo. Une couleur particulière qui va permettre de suivre l'écoulement de la rivière.

Il s'agit de fluorescéine, un colorant vert. Il n'y a pas à s'inquiéter pour l'environnement. Ce n'est pas nuisible. Au lieu-dit Les Marmites, une partie du Doubs d'une centaine de mètres est passée au vert fluo. La communauté de communes



de Montbenoît réalise des tests dans le cadre de recherche de nouveaux points de captages d'eau potable, en collaboration avec les services de la DDT et d'un hydrogéologue. Cette période de sécheresse est favorable pour effectuer ces tests afin de déterminer une possible interférence entre le Doubs et une ressource en eau potable.

Des travaux pour aujourd'hui et pour demain

Le renouvellement de la conduite d'eau potable du village arrive à point nommé. Malgré la longue période de sécheresse que l'on traverse depuis le début de l'été, nous n'avons pas eu recours à l'ouverture des vannes de secours pour remplir le réservoir depuis l'interconnexion via le réseau de Dommartin. Le village bas est alimenté par trois sources. La vétusté de l'ancienne conduite nous conduisait à acheter de l'eau pour compléter le réservoir ; l'investissement de ce printemps donne entière satisfaction, l'eau est trop précieuse pour la perdre. Ces travaux se montent à 185 367 € : une subvention de 55 610 € a été accordée par l'Agence de l'eau et le Département. Concernant le traitement de l'eau pour le village bas, il est assuré par deux stations UV ; les résultats des analyses sont affichés en mairie et disponibles sur simple demande, idem pour les analyses concernant le haut du village raccordé sur le syndicat des eaux de Dommartin.

La société de pêche du Saugeais a besoin de nous tous

Notre rivière a disparu entre les villages d'Arçon et Remonot en détruisant complètement la faune et la flore. Cette sécheresse, jamais vue de mémoire d'homme, est due aux fortes crues du printemps qui ont déplacé des milliers de tonnes d'alluvions. Ceux-ci ont bouché le cours de la rivière à certains endroits et débouché des failles à d'autres. Par conséquent, la rivière s'est vidée. Des travaux d'urgence ont été effectués. Une étude morphologique et hydrologique est en cours. Des travaux de grande envergure commenceront en 2020 pour quelques années.

Vous êtes des milliers à être venus sur le lit du Doubs pour constater les dégâts !

Nous avons besoin de vous pour repeupler notre rivière. Un kilo de truite fario vaut entre 8 et 10 euro (trois pièces). Si cette rivière en perdition vous a touché, vous pouvez participer à cette cagnotte.

Merci pour votre geste participatif et écologique.

Adresse de la cagnotte en ligne :

<https://www.leetchi.com/c/sos-doubs-secheresse>

RESTAURATION DE L'ABBAYE : MERCİ AU CRÉDİT AGRICOLE

Et qui dit «travaux conséquents», dit «financement conséquent».

Le coût estimé des travaux s'élevant à 1,4 millions d'euros. Une nécessité pour cet édifice du XII^e siècle, qui est l'ensemble religieux médiéval le plus important du département. Le cloître est une partie classée et est le seul cloître du Doubs encore présent dans son entièreté.



Ce magnifique bâtiment a malheureusement souffert des affres du temps et nécessite d'importants travaux de réhabilitation. C'est pourquoi un vaste programme de travaux a été lancé, accompagné de nombreuses demandes de financements, publics et privés. Le département, la région, l'Etat, la préfecture, le FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) et la DRAC ont mis la main à la poche afin de réunir le maximum de fonds.

Des mécènes privés ont également donné de leur monnaie afin de soutenir le projet. Particuliers et entreprises se sont déjà positionnés afin de venir en aide à ce monument historique. C'est le cas notamment de la Fondation du Crédit Agricole «Pays de France» qui apporte une aide conséquente dont le montant s'élève à 50 000€. Elle motive sa décision et son geste généreux en ces termes suivants : «*Chaque jour, l'ambition du Crédit Agricole Franche-Comté est d'affirmer son utilité au territoire. Il marque ainsi sa volonté de jouer un rôle d'acteur économique, social et solidaire. Notre soutien à l'Abbaye de Montbenoît montre l'engagement du Crédit Agricole Franche-Comté à soutenir la culture sur le territoire franc-comtois. La réduction des aides publiques semble désormais redéfinir le modèle économique de nombreux pro-*



jets culturels. Fidèle à notre modèle de banque coopérative et mutualiste, nous souhaitons apporter notre pierre à l'édifice pour mettre en lumière ces beaux projets et développer ainsi l'attrait touristique de la région.»

La caisse local du crédit agricole de Montbenoît a porté à bout de bras notre projet afin qu'il soit retenu au niveau local (25000€), puis présenté et défendu au niveau national (25000€). Bravo et merci au crédit Agricole pour l'intérêt qu'il porte à notre patrimoine local.

La première tranche des travaux débutera au printemps prochain avec la réfection du clocher, la purge du ciment et la réfection des joints à la chaux. Il s'agira également de remplacer les pierres manquantes et de nettoyer la mousse présente sur l'édifice. Une deuxième tranche de travaux sera consacrée à la réfection de la toiture de la nef et à la reprise du crépi de la façade.

Aujourd'hui encore, l'abbaye de Montbenoît a besoin de dons de tout un chacun. «Si un particulier a la gentillesse de faire un don de 20€, il sera défiscalisé à hauteur de 80%. Au final, cela ne lui coûtera que 4€. Chaque don est important. Pour aider l'abbaye de Montbenoît à retrouver sa dignité, rendez-vous dans les mairies du pays de Montbenoît, dans le bureau de poste intercommunal, à l'abbaye ou encore à l'office de tourisme pour récupérer un document intitulé « Souscription publique », à remplir et renvoyer. Ou alors, rendez-vous sur le site www.fondation-patrimoine.org.

Un grand merci pour le travail remarquable mené par les bénévoles de l'association Les Amis de l'Abbaye qui, par leur volonté et leur amour du lieu, arrivent à le faire vivre avec un enthousiasme inégalé.

AIRE DE JEUX

Une nouvelle aire de jeux pour les enfants de notre école intercommunale. Le syndicat du pays de Montbenoît a investi la somme de 13 425 € pour remplacer les jeux extérieurs pour le plus grand plaisir des enfants.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

M. Bertrand MONNIN de Doubs propose ses services pour le ramonage des cheminées sur la commune. Les tarifs pour 2018 sont les suivants :

- 60 € pour conduit simple (bois, fuel) sans nettoyage du foyer.

- 70 € pour conduit et foyer (insert, poêle à bois).

Ses interventions se feront fin novembre et début décembre. Les personnes désirant s'inscrire peuvent le faire en Mairie : secrétariat ouvert tous les matins, de 9h00 à 12h00, sauf le mercredi : 03 81 38 12 94.



TÉLÉTHON 2018

Une nouvelle édition du Téléthon se prépare pour notre «canton». Cette année, c'est le village d'Arçon qui pilote l'organisation. Les animations se dérouleront en majorité à la salle des fêtes de Lièvreumont.

Comme chaque année, le village de Montbenoît est en charge de la tenue du bar à bières. Toutes les personnes qui ont envie de venir 1 ou 2 heures ou plus tenir le bar, que vous l'ayez déjà fait ou non, merci de vous faire connaître.

De plus, des cartes repas au tarif de 15€ pour une fondue géante le vendredi soir durant laquelle les villages proposeront un spectacle sur le thème de Johnny Hallyday. Pour le village de Montbenoît, les commerçants monteront de nouveau sur les planches.

L'objet téléthon de cette année est un bonnet. Ils sont en vente au tarif de 8€ au magasin de Jean-Charles MARGUET. Pour les inscriptions ou les réservations de repas, vous pouvez contacter Pauline PRETRE au 06 71 93 90 61 ou pauline.pretre25@orange.fr



24H DU MANS EN VÉLO

Une équipe de 4 Saugeais a porté haut les couleurs de notre République le 26 août, lors des 24h du Mans vélo. Plus de 887 kms parcourus sur le mythique circuit Bugatti. Bravo pour cette performance sportive.



OPÉRATION BRIOCHES

La vente de brioches sur la commune, au profit de l'ADAPEI du Doubs, a permis de rapporter la somme de 663 €. Merci à tous.

DATE À RETENIR

Le repas des personnes de Montbenoît âgées de plus de 60 ans se tiendra le jeudi 20 décembre, à midi, au restaurant le Sire de Joux. Les personnes intéressées peuvent, dès à présent et au plus tard le 13/12/18, s'inscrire directement au restaurant (téléphone : 03 81 38 10 85).

CONCERT À L'ABBAYE

Le 13 octobre 2018 s'est tenu, dans l'Eglise abbatiale, un concert organisé par l'association des Amis de l'Abbaye. Les chorales Inter'Vals, Le Chœur des sapins, Le Chœur paroissial et La Sittelle ont fait vibrer l'abbaye. Merci au public venu en masse à ce concert et aux chorales qui ont permis de récolter la rondelette somme de 1900€ au profit de la restauration de l'Abbaye.



ARBRE DE NOËL DE LA COMMUNE

Comme chaque année, en partenariat avec le Comité des Fêtes, la commune organise son traditionnel Arbre de Noël des enfants le samedi 15 décembre, à partir de 15h, à la salle Gabrielle POURCHET, avec au programme : un petit spectacle préparé avec les enfants et encadrés par des parents bénévoles, la distribution des cadeaux par le Père Noël et un goûter offert à chacun.

Pour pouvoir passer commande au Père Noël, et dans un souci de bonne organisation, nous souhaiterions que les parents inscrivent leurs enfants en Mairie. Pour rappel, il s'agit des enfants de Montbenoît, âgés de 0 à 10 ans, y compris ceux dont les parents sont séparés et dont au moins un d'entre eux réside au village. Pour se faire, vous trouverez ci-dessous un coupon à remettre à la Mairie, avant le 30/11/2018, ou à renvoyer par mail à l'adresse suivante : mairie.montbenoit@wanadoo.fr

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Participera au spectacle	Ne participera pas au spectacle